

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} JUILLET 2021

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Daniel DEFAUX, a décidé :

à l'unanimité :

- de désigner Jérôme GAIRE comme secrétaire de séance.
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mai 2021.
- d'approuver la modification des statuts de Metz Métropole
- d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles et d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de créer un poste d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet à raison de 26h par semaine à compter du 1er septembre et d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- d'autoriser le maire à procéder à la modification de l'acte constitutif d'une régie de recette n°29/2015 pour supprimer l'encaissement des recettes du marché, d'émettre les titres de recettes trimestriellement et d'encaisser les fonds par le Trésor Public et de fixer le droit de place pour le marché hebdomadaire, à compter du 1er juillet 2021, comme suit :
 - 30 € par trimestre pour un emplacement hebdomadaire
 - 20 € par trimestre pour un emplacement bimensuel
 - 10 € par trimestre pour un emplacement mensuel.
- d'annuler la délibération n°8 (droit de place pour un emplacement de commerce ambulante) du 26 novembre 2019, d'émettre des titres de recettes trimestriellement et d'encaisser les fonds par le Trésor Public et de fixer le droit de place pour le marché hebdomadaire, à compter du 1er juillet 2021, comme suit :
 - 30 € par trimestre pour un emplacement hebdomadaire
 - 20 € par trimestre pour un emplacement bimensuel
 - 10 € par trimestre pour un emplacement mensuel.
- de solliciter une aide financière de 2 000 € auprès du Conseil départemental de la Moselle pour l'organisation du festival de théâtre « Rideau ! » qui se tiendra au cours du 1^{er} trimestre 2022 et d'autoriser le maire ou son représentant à signer la demande de subvention.
- de ne pas modifier les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée scolaire qui s'établissent comme suit :

Tarif du périscolaire :

	QF inférieur à 500 €	QF supérieur à 500 € jusqu'à 1000 €	QF supérieur à 1000 €
1 heure d'accueil	1,20 €	1,35 €	1,50 €

Tarif du restaurant scolaire :

	QF inférieur à 500 €	QF supérieur à 500 € jusqu'à 1000 €	QF supérieur à 1000 €
Repas + accueil	5,20 €	5,85 €	6,50 €

Tarif du mercredi :

	QF inférieur à 500 €	QF supérieur à 500 € jusqu'à 1000 €	QF supérieur à 1000 €
Matin (atelier inclus)	7,50 €	8,50 €	9,50 €
Matin + restauration	13,70 €	14,70 €	15,70 €
Journée complète	18,20 €	19,70 €	21,20 €
Atelier seul	4,25 €	4,50 €	4,75 €

- de coopter :
 - à la commission Vie sociale : Maryse DUVAL
 - à la commission Animations culturelles : Jean Louis COLLARD
 - à la commission Travaux : Christophe TILLY
 - à la commission Urbanisme : Benjamin AUDRY
 - à la commission Communication : Joëlle BAUCHEZ

- d'adopter et de confier au maire l'exécution des démarches nécessaires à la réalisation de la motion suivante :

Le conseil municipal de Plappeville, réuni le 1^{er} juillet 2021, demande au Gouvernement l'extension immédiate de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

par 14 voix pour et 3 abstentions (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY),

- d'adopter le PEDT pour la période 2021-2024

par 14 voix pour et 3 contre (F. JOPPIN, M. SARRON et P. PATCHINSKY),

- d'autoriser le maire à signer la charte associative avec les associations plappevilloises.

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

Le Maire,

Daniel DEFAUX